

**Département d'Eure et Loir
Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET**

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2017

L'an **deux mille dix-sept**

Le **vendredi vingt-sept Janvier** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Ludovic DESHAYES, , Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNIAMBUC, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés : Arnaud GUIRLIN (pouvoir à D. LEGER), Isabelle MANCEAU (pouvoir à F. DELISLE), Jean-François NOEL du PAYRAT (pouvoir à F. LAIGNIER)

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté. Monsieur LAIGNIER exprime une remarque sur le coût de l'opération de construction de l'atelier municipal et sur le lot n° 10 non prévu dans le projet de délibération mais confirmé lors de la séance du conseil.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/ Point financier

M. le Maire présente la situation financière provisoire de fin d'exercice 2016 de la commune à la date du 27/01/2017 :

↳ Budget général

- Fonctionnement : 1 436 257,73 € en dépenses pour 2 772 651,06 € de recettes
- Investissements : 1 091 091,31 € en dépenses pour 951 456,80 € de recettes

↳ Budget Eau

- Fonctionnement : 148 910,82 € en dépenses pour 260 863,06 € de recettes
- Investissements : 79 725,60 € en dépenses pour 76 694,18 € de recettes

Au vu de ces chiffres, M. le Maire indique que le projet de budget primitif 2017 pourrait être le suivant : 2 500 000 € en Fonctionnement et 1 800 000 € en Investissement.

2°/ Communication sur tarif redevance d'assainissement collectif appliqué en 2017

Monsieur le Maire communique les tarifs appliqués par l'Agglo de Dreux pour l'année 2017 pour Cherisy :

- **redevance d'assainissement collectif : 1,7905 € HT/m3**
- **PFAC** (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) : **1 235,02 €** pour une maison existante – **2 470,04 €** pour une maison neuve. Pour information.

II – ADMINISTRATIF

D.2017/01/27-01

1°/ PLU – Opposition au transfert de la compétence

PLU OPPOSITION
AU TRANSFERT
DE LA
COMPÉTENCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5216-5,
VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et
notamment son article 136,
VU les statuts actuels de la Communauté d'agglomération du Pays de DREUX approuvés par
arrêté préfectoral du 2 octobre 2015,

Monsieur le Maire expose :

La loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR a prévu, dans son article 136, un mécanisme de transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence PLU ou des documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, dont la carte communale.

Par ce dispositif, le transfert serait automatique et de plein droit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, une "minorité de blocage" peut s'opposer à ce transfert de compétence. En effet, dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les conseils municipaux ont la possibilité de le refuser.

Ainsi, l'opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération doit être exprimée par 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées. Lors de sa séance du 19 septembre 2016, le Comité des Maires, après débat, émit l'avis de ne pas doter la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de cette compétence.

Par conséquent, il est désormais nécessaire de délibérer entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 pour exprimer le veto de notre Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,
- **DIT** que la présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de DREUX. Adopté à l'unanimité.

III – TRAVAUX

D.2017/01/27-01 bis
CONSTRUCTION
RESTAURANT
SCOLAIRE

Construction d'un restaurant scolaire

Conformément au programme électoral de la nouvelle mandature 2014, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude sur le projet de construction d'un nouveau restaurant scolaire avait été envisagée.

A ce jour, les $\frac{3}{4}$ des projets prévus ont été réalisés. Compte tenu de l'évolution des besoins, Monsieur le Maire propose que la construction d'un nouveau restaurant scolaire soit mise à l'étude et d'inscrire une « autorisation de programme » (AP) au budget au titre des années 2017/2018, sous réserve d'obtention de subventions suffisantes pour un bon équilibre de l'opération. Ce projet pourrait être estimé à hauteur de 900 000 € HT.

A cet effet, il a contacté Monsieur GIROUX, architecte du Cabinet AMJ, pour monter un dossier d'avant-projet et d'ébauche de construction afin de pouvoir solliciter des aides auprès de l'Etat et du Conseil Départemental, voire Régional.

Après délibération, cette proposition de construction d'un restaurant scolaire est adoptée à l'unanimité. Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

D.2017/01/27-02
DEMANDE SUBV.
DETR POUR
CONSTRUCTION
RESTAURANT
SCOLAIRE

2°/ DETR (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) – Dépôt de dossier de subvention pour projet 2017 d'un restaurant scolaire

La commune de Cherisy possède 2 écoles (1 école élémentaire : 163 élèves et 1 école maternelle : 100 élèves) accueillant les enfants de Cherisy et des alentours, sachant que la commune de Montreuil n'a plus d'école et que Cherisy accueille 24 élèves de ce village. D'autre part, pour diverses raisons, 33 élèves proviennent des communes environnantes : Sainte-Gemme-Moronval, Abondant, Charpont, Mézières, Ouerre, Broué, Serville, Dreux et Vernouillet.

Deux cents élèves fréquentent régulièrement le restaurant scolaire ce qui représente 28 000 repas vendus/an.

Les locaux actuels (salle polyvalente inadaptée, mal isolée, consommation d'énergie etc...) ne sont plus adaptés au service, d'autant plus qu'ils servent en outre également à plusieurs autres fonctions (restauration centre de loisirs, TAP, etc...).

Afin de rationaliser l'organisation de ces différents services, il est nécessaire de construire un nouveau restaurant scolaire. Ce projet structurant ayant un rayonnement supra communal, accueille des enfants extérieurs à la commune de Cherisy,. Il répondra aux normes sanitaires, acoustiques, environnementales, de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il sera utilisé non seulement à titre scolaire mais également pour les repas servis dans le cadre de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).

La superficie serait de 360 m² (260 m² pour l'espace « salle à manger » + 100 m² dédiés à la préparation des repas en liaison froide, sanitaires et réserve).

Le coût total estimé serait de 780 000 € HT + honoraires et frais divers 117 400 €, soit un total de 897 400 € HT.

Il est prévu un démarrage des travaux en juin 2017 afin que le restaurant puisse être opérationnel au mois de janvier 2019 (18 mois de travaux).

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Démolition	60 000	Autofinancement	362 400
Construction	720 000	Emprunt	100 000
Honoraires	117400	DETR – 30% sur 450 000 €	135 000
		FDI ???	300 000
Total	897 400	Total	897 400

Monsieur le Maire propose de solliciter les services de l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (**DETR – Programmation 2017**).

Après délibération, le conseil municipal sollicite les services de l'Etat pour l'obtention de cette subvention DETR 2017 pour un montant de 135 000 €. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle tous les investissements réalisés depuis de nombreuses années. Christian BOUCHER précise que toutes ces réalisations répondaient à des besoins réels et que rien de superflu n'a jamais été construit.

La construction d'un restaurant scolaire s'inscrit sur ce même principe.

3°/ FDI (Fonds Départemental d'Investissement) – Dépôt de deux dossiers de demande de subvention pour restaurant scolaire et travaux de voirie

a) Construction d'un restaurant scolaire

La commune de Cherisy possède 2 écoles (1 école élémentaire : 163 élèves et 1 école maternelle : 100 élèves) accueillant les enfants de Cherisy et des alentours, sachant que la commune de Montreuil n'a plus d'école et que Cherisy accueille 24 élèves de ce village. D'autre part, pour diverses raisons, 33 élèves proviennent d'autres communes environnantes dont Abondant etc....

Deux cents élèves fréquentent régulièrement le restaurant scolaire ce qui représente 28 000 repas vendus/an.

Les locaux actuels (salle polyvalente inadaptée, mal isolée, consommation d'énergie etc...) ne sont plus adaptés au service, d'autant plus qu'ils servent en outre également à plusieurs autres fonctions (restauration centre de loisirs, TAP, etc...).

Afin de rationaliser l'organisation de ces différents services, il est nécessaire de construire un nouveau restaurant scolaire. Ce projet structurant ayant un rayonnement supra communal, accueille des enfants extérieurs à la commune de Cherisy. Il répondra aux normes sanitaires, acoustiques, environnementales, de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Il sera utilisé non seulement à titre scolaire mais également pour les repas servis dans le cadre de l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement).

La superficie serait de 360 m² (260 m² pour l'espace « salle à manger » + 100 m² dédiés à la préparation des repas en liaison froide, sanitaires et réserve).

Le coût estimé serait de 780 000 € HT + honoraires et frais divers 117 400 €, soit 897 400 € HT.

Il est prévu un démarrage des travaux en juin 2017 afin que le restaurant puisse opérationnel au mois de janvier 2019 (18 mois de travaux).

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Démolition	60 000	Autofinancement	362 400
Construction	720 000	Emprunt	100 000
Honoraires et bureau d'étude	117 400	DETR – 30% sur 450 000 €	135 000
		FDI – 50% sur X 600 000 €	300 000
Total	897 400	Total	897 400

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (**FDI – Programmation 2017**).

Après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre du FDI 2017 auprès du Conseil Départemental pour la construction d'un restaurant scolaire.

Adopté à l'unanimité.

b) Travaux de voirie à Raville 2^{ème} tranche – rue du Fournil – partie rue d'Augis – Chemin de la Messe (CR n° 25) et impasse de la Place du Tilleul

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle tranche de travaux de voirie (2^{ème} tranche) est nécessaire à Raville pour l'aménagement de la rue du Fournil, une partie de la rue d'Augis, l'impasse de la Place du Tilleul et le Chemin Rural n° 25.

Il propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (**FDI – Programmation 2017**).

Le démarrage des travaux pourrait intervenir courant 2^{ème} semestre 2017.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Montant total des travaux	106 827,50	Autofinancement	85 373,70
Frais maîtrise d'oeuvre	8 546,20	FDI – 30% plafond 100 000 €	30 000
		FDI – 50% sur X 600 000 €	
Total	115 373,70	Total	115 373,70

Après délibération, le Conseil Municipal décide de **solliciter une subvention de 30 000 € au titre du FDI 2017 auprès du Conseil Départemental** pour la 2^{ème} tranche des travaux de voirie à Raville. Adopté à l'unanimité.

4°/ SIEPRO – enfouissement réseaux électriques rue des Mésanges et rue du Pressoir à Raville

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voirie à Raville (rue des Mésanges et rue du Pressoir) Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le coût de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens s'élève à 200 830 € dont 117 863 € à la charge de la commune. Pour information.

III – URBANISME

D.2017/01/27-05
ACQUISITION
PARTIELLE
TERRAIN « BLIN »
JOXTANT
ECOLE
MATERNELLE

1°/ - Acquisition partielle du terrain « Blin » jouxtant l'école maternelle inscrit en terrain réservé au PLU

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Dans le cadre de la politique foncière de la commune, des « emplacements réservés » ont été inscrits au PLU communal.

Un de ces emplacements est identifié au titre de « **l'emplacement réservé n° 7** » pour extension de la maternelle (installation ou aménagement) ou activité de petite enfance ; il est composé des parcelles D1343 pour partie, D1383 et D1384 pour une superficie d'environ 1 308 m².

Madame MARCELOT (succession BLIN) a fait valoir son souhait de vendre cette partie de terrain.

Estimé à 40 000 € par les services des Domaines en avril 2016, après rencontre avec M. le Maire, il est proposé en accord avec Madame MARCELOT, d'acquérir ce lot pour 45 000 € net pour le vendeur, les frais de bornage et de notaire restant à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- l'acquisition de ce terrain pour 45 000 €
- de faire réaliser le bornage auprès du cabinet FORTEAU FAISANT à Dreux
- de confier le dossier à l'étude de Maître POPOT notaire à Cherisy
- de donner tous pouvoirs au Maire pour réaliser cette opération et signer tous documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

D.2017/01/27-06
NUMEROTATION
CAVURNES

1°/ Plan et numérotation des cavurnes

Monsieur le maire rappelle la délibération n° D.2016/02/26-10 du 26/02/2016 confiant la réalisation de 10 cavurnes à l'entreprise BROSSET. A ce jour, 6 d'entre elles ont été réalisées.

Monsieur le Maire présente le plan et propose de les numéroter du n° 17 au n° 22.

Après délibération, le conseil municipal décide de numéroter les 6 nouvelles cavurnes du n° 17 au n° 22. Adopté à l'unanimité.

D.2017/01/27-07
NUMEROTATION
VOIRIES
DIVERSES

2°/ Dénomination de certaines voiries sans nom à la demande du syndicat « Eure et Loir Numérique »

Monsieur le Maire expose qu'il convient de dénommer certaines voiries communales, non identifiées officiellement, à la demande du Syndicat « Eure et Loir Numérique », dans le cadre des futurs raccordements à la fibre optique.

Ainsi, il est proposé les dénominations suivantes :

- **Chemin de la Vallée Verte – Raville** : le Chemin Rural n° 19 à Raville
- **Chemin de la Marnière – Le Petit Cherisy** : Chemin Rural n° 10 (du Petit Cherisy à Abondant)
- **Rue de Paris** : la bretelle descendant du rond-point du stade vers la rue de Paris (celle-ci se situant dans la continuité de la rue de Paris)
- **Rue du Plateau** : depuis l'Impasse du Stade jusqu'au passage à niveau
- **Route de Brissard – Le Gaillon – Raville** : RD 303 (de Boncourt à Germainville)
- **Chemin du Gaillon – Le Gaillon – Raville** : Chemin rural n° 14 (de Raville à Abondant)
- **Impasse de la Vallée Douard** : voie d'accès à la partie intérieure de la ZI de la Croix de Raville par la rue du Plateau (1^{ère} voie à droite après le Chemin de la Justice).

Ces dénominations sont adoptées à l'unanimité.

TOUR DU TAPIS

Christian BOUCHER

D.2017/01/27-09
SQUASH - TARIF
« ENFANT »

↳ Squash : Propose la création d'un tarif « Enfants » pour les enfants et les jeunes de la commune âgés de 6 à 18 ans, afin de combler les heures creuses : 2,50 € la « séance enfant » et 5€ la séance pour l'adulte accompagnant. Prêt de matériel et conseils gratuits. Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

↳ Informe que la DDJS a procédé à une inspection des TAP. Cela s'est bien passé mais il a demandé que l'activité TAP soit intégrée au PEDT.

M. le Maire indique qu'une réflexion est en cours sur la possibilité pour les familles de réserver et de payer le centre de loisirs en ligne. Christian BOUCHER ajoute qu'il faut aussi réfléchir pour pouvoir accepter les chèques CESU.

Laurence CHOTARD

↳ Signale avoir été contactée par l'ASC Mézières pour le forum des Associations. A répondu que Cherisy ne participait pas.

↳ Atelier Cuisine du 11 février : 20 inscrits et 3 personnes sur liste d'attente. Le prochain est prévu le 1^{er} avril.

↳ Gym douce : 9 participants début janvier

↳ Cherisynéma : 19 inscrits pour la séance du 11 février.

- Bruno LOQUET
- ↳ Commission des Jeunes - Sortie Bubble Foot : seulement 12 jeune inscrits et 7 conseillers municipaux accompagnateurs. Une prochaine réunion de la Commission aura lieu en février.
 - ↳ Commission Info – bulletin municipal en attente de plusieurs articles.
 - ↳ Signale chemin en mauvais état entre Raville et les Osmeaux. M. le Maire demandera un devis pour la remise en état.
 - ↳ Demande s’il est possible de faire procéder au balayage des rues.
- Nicole KERMARREC
- ↳ Signale quelques poteaux blancs dégradés au Petit Cherisy. Monsieur le Maire indique qu’ils sont abîmés par les voitures et déplore les problèmes d’incivilités routières récurrentes, notamment des problèmes de vitesse qui lui sont signalés sur la commune.
- A.M. HAIE
- ↳ Informe que le colis distribué aux personnes âgées a changé ; son contenu est plus qualitatif.
- R.J. MOREAU-PAGANELLI
- ↳ Signale des problèmes d’ouverture du portail du foyer St Pierre depuis les travaux récents.
 - ↳ Propose une réunion de la Commission de mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde mardi 21 février à 18 heures.
 - ↳ Propose un projet de formation de recyclage PSCI et utilisation d’un défibrillateur.
- D. ROBERT
- ↳ Rappelle l’interdiction d’utilisation de produits phytosanitaires sur la voie publique depuis le 01/01/2017. Propose une réunion de la Commission Voirie.
- L. DESHAYES
- ↳ Demande où en est le projet de reprise du tennis par la commune. C. BOUCHER répond qu’une entreprise a été consultée pour évaluer la remise en état des sols.
 - ↳ Signale une fuite d’eau rue Charles de Gaulle avec des caves éboulées chez des particuliers. M. le Maire informe que le sinistre a été déclaré à l’assurance de la commune. Il indique que 3 fuites importantes se sont produites dernièrement dues au gel.
- J. POULAIN
- ↳ Suite à la réunion sur la « Participation Citoyenne », demande si les dépôts d’ordures doivent être signalés. M. le Maire répond que cela doit être fait auprès de la Mairie.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 55.